



DEPARTEMENT

PAS-de-CALAIS

ARRONDISSEMENT

BETHUNE

COMMUNE DE

LABOURSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 29 NOVEMBRE 2023

Délibération
N°2023CM65

Remboursement de
participations familiales
classe de mer et Centre de
Loisirs

Convocation du
21 novembre 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 23

Conseillers présents : 15

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf du mois de novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite à des convocations adressées à chacun des membres le vingt-et-un novembre deux mille vingt-trois et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Mmes Mrs Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Isabelle VANLANDE, Annick SAVOLDELLI, Claudie MARTEL, Roland JOLY, Frédéric DISSAUX, Aimé ROUSSEY, Didier FATOU, Betty BEN, Isabelle CAZIN, Johny GLAVIEUX, Rosanna GILLET.

Étaient excusés : Mmes Mrs Alain COQUERELLE, Dorothée HAUER, Delphine MICELLI, Patrice ANDREOTTI, Caroline DERAEDT, Rodrigue DESULTERRE, Alain DIENI.

Était absent : Mr Frédéric DREZE

Pouvoirs :

Mr Alain COQUERELLE à Mme Isabelle VANELLE
Mme Dorothée HAUER à Mme Isabelle VANLANDE
Mme Delphine MICELLI à Mr Johny GLAVIEUX

Madame Isabelle VANELLE est élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'enfant Alexis THULLIER n'a pas participé à la classe de mer en raison d'un problème de santé et que Monsieur LEBOUCCQ et Mme GALLET, bien qu'ayant inscrit leurs enfants Marley et Eleya, de septembre à décembre 2023, au centre de loisirs du mercredi, ils ont décidé de changer de mode de garde et les ont désinscrits pour la période de novembre et décembre 2023.

Considérant que les intéressés ont procédé au règlement de ces prestations, Monsieur le Maire invite le Conseil municipal a décidé du remboursement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu les quittances L2149217 et L2246472 de la régie Centre de vacances

Décide le remboursement de la somme de :

- 165 € (cent soixante-cinq euros) à Mr et Mme THULLIER demeurant 18, rue Edouard Joly 62113 Labourse

- **123.30 € (cent vingt-trois euros trente)**, 6 jours à 10.82 € pour le 1^{er} enfant + 6 jours à 9.73 € pour le 2^{ème} enfant, à Mme GALLET Sabrina domiciliée 5, rue des Lauriers 62113 Labourse.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Maire,



Philippe SCAILLIEREZ.